

Service Vie Citoyenne

Secteur Etat Civil et Formalités

Affaire suivie par Sandrine PAVIC

☎ : 05.57.93.63.90 📠 : 05.57.93.64.43

etatcivil@mairie-pessac.fr

Réf: SL/SP/2024/PM4

AR2024_0164

CS : DIR : DGA :

DGS : CAB :

ARRÊTÉ

Le Maire de la ville de PESSAC (Gironde),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en cas d'empêchement à des membres du Conseil Municipal,

Arrête :

Article Unique

Madame Fatiha HAYANI SLAÏ épouse BOZDAG, Conseillère Municipale de Pessac est déléguée pour procéder au mariage de :



qui doit être célébré à PESSAC (Gironde), le 22 juin 2024 .

Fait à Pessac, le 21 mai 2024